Non à la destruction de la filière des bibliothèques

En 2008, déjà, le rapport Schwartz prônait une filière unique pour l'ensemble des personnels BIATOS du supérieur. Valérie Pécresse avait même programmé, dans le PLF 2009, la fusion des corps de magasiniers et d'assistants avec les corps ITRF correspondants, avant d'être contrainte à y renoncer devant la mobilisation des personnels, en prétendant qu'il s'agissait d'une erreur !

En 2013, l'idée réapparaît à travers un rapport remis au Premier ministre le 14 janvier par Jean-Yves Le Déaut, député de Meurthe et Moselle, intitulé *« Refonder l'université, dynamiser la recherche, mieux coopérer pour réussir ».* Dans le chapitre *« Les hommes et les femmes de l'ESR »*, ce rapport propose *« l'intégration des BIATSS dans les corps ITRF »*, ce qui, en ce qui concerne nos secteurs, se traduirait par la fusion des filières bibliothèques et AENES dans les ITRF.

Alors que la plaie laissée par la fusion des corps de catégorie B des bibliothèques n'est pas encore cicatrisée, cette nouvelle attaque raviverait la douleur et la rancœur des personnels. L'intégration des collègues des bibliothèques dans les ITRF signifierait la fin de la gestion nationale et de l'interministérialité des corps auxquelles les personnels des bibliothèques sont très attachés. Elle se traduirait par la quasi disparition des possibilités de mutation puisque, pour changer d'établissement, les agents seraient contraints de négocier directement avec la direction des ressources humaines de l'université visée et nos collègues des autres ministères (Culture, Défense, Justice, …), qui représentent près d'un quart des effectifs, seraient contraints de négocier leur détachement sur un poste ITRF avec l'établissement souhaité. Cette proposition aurait des conséquences considérables sur la mobilité, la gestion des carrières, les possibilités d'avancement, les modes de recrutement des corps, la formation initiale et continue et l'existence même de structures telles que l'ENSSIB. Elle constituerait une attaque inacceptable contre nos statuts et nos métiers.
De plus, l'intégration des personnels des bibliothèques dans la branche d'activité professionnelle « F » des ITRF permettrait d'affecter les agents dans d'autres services de l'université, en fonction des priorités de l'équipe présidentielle, remettant en cause la spécificité de nos métiers.

La diversité des parcours professionnels des personnels des bibliothèques, qui ont pu exercer, tour à tour, à la Culture, à l'Enseignement supérieur, dans des grands établissements ou de plus petites structures, a permis la création de réseaux qui sont la richesse des métiers de la documentation. La destruction de l'interministérialité des filières professionnelles existantes annihilerait ces réseaux, mis en place, souvent, depuis des décennies.

Cette proposition répond à la demande de simplification des statuts et de la gestion administrative des établissements réclamée par la Conférence des présidents d'université. Mais nous sommes d'autant plus surpris de sa réapparition que, dans les discussions, le ministère présente l'interministérialité comme facteur de *« modernisation »* de la fonction publique. Or, cette proposition constitue une attaque directe contre l'interministérialité !

Cette orientation qui conduirait vers la création d'une quatrième fonction publique n'apparaît pas dans le projet de loi *« Enseignement supérieur et Recherche »* actuellement en discussion. Le 5 décembre 2012, lorsque Guillaume Houzel, conseiller social de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a reçu l'Intersyndicale des bibliothèques, elle n'a jamais été évoquée. Au contraire, le ministère avait annoncé la mise en place d'un calendrier de discussions sur la revalorisation de la filière pour le 1e semestre 2013. Pour Geneviève Guidon, adjointe de la DGRH, interrogée lors de la CAPN des BAS du 24 janvier, ce calendrier devrait nous être communiqué dès que le ministère aura reçu la réponse de la DGAFP. Nous demandons que ces discussions, très attendues, s'ouvrent le plus rapidement possible.

Nous osons croire que le ministère a déjà pris la mesure des conséquences que la proposition de Jean-Yves Le Déaut entraînerait et qu'il y a déjà renoncé. Mais si cette idée devait se concrétiser, le SNASUB-FSU s'y opposerait de toutes ses forces, comme il a déjà commencé à le faire à travers deux motions présentées lors des récentes CAPN des BAS et des Bibliothécaires ou lors du CTMESR du 8 Février 2013. Il défendrait la spécificité de nos métiers, avec, nous l'espérons, l'ensemble de l'Intersyndicale des bibliothèques.

Christian Viéron-Lepoutre